



Qu'est-ce que le contrat Talence Epargne Vie ?

Le contrat Talence Epargne Vie est un contrat d'assurance-vie créé en partenariat exclusif avec Prépar Assurance, filiale à 100% de la BRED (Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne).

Dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie, ce contrat permet d'accéder à plusieurs compartiments d'investissements et de répondre aux besoins de nos clients en fonction du niveau de risque qu'ils souhaitent prendre et donc du rendement espéré. Il est ainsi possible, de placer son épargne sur le fonds en euros, le fonds eurocroissance, dont les caractéristiques sont présentées en détail ci-après, mais aussi en unités de comptes (UC) au travers d'une liste de fonds obligataires et actions ou des parts de SCPI. Une gestion profilée (dynamique, équilibrée ou flexible) ouverte à la multigestion est également proposée permettant ainsi une allocation d'actifs globale en adéquation avec les projets des souscripteurs.

Le fonds eurocroissance, qui conjugue potentiel de performance et sécurisation à l'échéance, est une alternative aux fonds en euros dont le rendement ne cesse de baisser depuis plusieurs années. A l'inverse de ces derniers, il n'y a pas d'effet cliquet, ce qui autorise le gestionnaire à investir à plus long terme dans des actifs diversifiés plus rentables (immobilier, infrastructures, etc...). Il est constitué de deux éléments, la provision mathématique qui est l'expression de la garantie au terme, puis la provision de diversification qui est le moteur de performance ; la proportion de l'un et de l'autre dépend de l'horizon de placement (entre 8 et 30 ans) au terme duquel l'investissement sera partiellement ou totalement garanti (80% à 100%). A noter qu'il est possible de sortir ses capitaux à n'importe quel moment mais aussi d'investir dans un contrat de capitalisation pour les personnes morales, telles que les holdings patrimoniales ou sociétés qui souhaitent doper leur gestion de trésorerie.

Quels sont pour vous les atouts de Talence Épargne Vie ?

Le principal atout de ce contrat réside dans sa souplesse et sa flexibilité. Il est possible d'investir tout son capital en actions au travers de FCP de plusieurs sociétés de gestion, mais aussi, pour ceux qui souhaiteraient sécuriser leurs actifs, de placer la totalité des sommes en fonds en euros ou en eurocroissance, avec des perspectives de rendement bonifiées sur le long terme, sans obérer la garantie du capital au terme choisi par le souscripteur.

Est-ce le moment pour investir ?

C'est toujours le moment d'investir dans le support eurocroissance, et cela pour deux raisons. La première est d'ordre financier, puisque une partie des actifs, sur laquelle est investie le support eurocroissance, est décorrélée des marchés actions. Il s'agit par exemple d'immobilier, d'infrastructures, et de dette mezzanine prioritaire. La seconde est d'ordre technique, car pour compenser les effets négatifs induits par une hausse des taux, la provision de diversification joue le rôle d'amortisseur. Pour ces deux raisons, le support eurocroissance réduit significativement la volatilité de la poche actions.

Qu'est-ce qui séduit vos clients dans ce contrat ?

Ce sont la diversité des supports éligibles, son fonctionnement et les coûts particulièrement réduits du contrat (pas de droits d'entrée, pas de frais d'arbitrage) qui font son succès. Sans compter la garantie plancher en cas de décès qui permet de sécuriser les avoirs en cas de décès du souscripteur avant le terme du contrat.

Un accompagnement sur mesure pour
la réussite de vos projets à long terme
avec **PREPAR AVENIR**

Document **non contractuel**, à caractère publicitaire



TALENCE
GESTION

SUPPORT NOVATEUR ÉLIGIBLE AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE TALENCE EPARGNE VIE

PREPAR AVENIR est un support d'investissement qui conjugue potentiel de performance, sécurisation à l'échéance et personnalisation. Il est particulièrement adapté à la préparation de votre retraite ou à tout autre projet que vous pourriez envisager à long terme. Cette solution, aux multiples atouts, constitue donc une alternative prometteuse au Fonds EURO dont le capital et les intérêts sont garantis, mais dont le rendement ne cesse de baisser.

■ Des perspectives de rendements bonifiés sur le long terme...

Ce nouveau support permet une plus grande souplesse de gestion financière à la compagnie d'assurance, qui pourra notamment investir sur des classes d'actifs de diversification, non cotés (immobilier, private equity, infrastructure...) habituellement moins présentes dans une gestion classique de Fonds EURO et potentiellement plus performantes sur le long terme. Cette gestion d'actifs intégralement pilotée par l'assureur vise la constitution d'une performance régulière sur le long terme, supérieure à celle du Fonds EURO, tout en maîtrisant la volatilité des marchés financiers. Vous bénéficierez en outre d'une performance individualisée selon l'horizon de placement et le niveau de garantie en capital que vous aurez choisis, d'autant plus importante que votre durée d'investissement sera longue et votre capital partiellement garanti au terme choisi.

■ ... sans renoncer à la garantie en capital...

En fonction de votre situation patrimoniale et de vos objectifs, le support PREPAR AVENIR vous permet de bénéficier d'une garantie partielle ou totale (80 %, 90 % ou 100 %), au terme d'un horizon que vous aurez vous-même choisi, de 8 ans à 30 ans. A l'échéance, la garantie, majorée des plus-values réalisées, pourra être prolongée pour une nouvelle durée de votre choix (au minimum 8 ans).

Vous conservez si nécessaire, la disponibilité à tout moment de votre épargne sous forme de rachat partiel ou total, mais sans la garantie prévue du capital si ce retrait intervient avant la date d'échéance fixée à la date d'investissement⁽¹⁾.

■ ... dans le cadre fiscal de l'assurance vie

Comme pour le Fonds EURO et les Unités de Compte, les revenus ou plus-values issus de PREPAR AVENIR bénéficient de la fiscalité de l'assurance vie, avec une imposition dégressive selon la durée de détention lors du retrait partiel ou total.

Concernant les prélèvements sociaux, c'est à l'échéance choisie ou bien au moment de la sortie anticipée à la suite d'un rachat, d'un décès ou d'un arbitrage sortant, qu'en est reporté le paiement, au taux en vigueur à cette date.

Enfin, l'arbitrage du Fonds EURO ou des Unités de Compte vers le support PREPAR AVENIR est possible tout en préservant l'antériorité fiscale du contrat existant⁽²⁾.

(1) La sortie avant l'échéance se fait aux conditions du marché.

(2) Sous certaines conditions.

UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

Souvent recherchées au détriment de l'une ou l'autre, sécurité et performance se conjuguent au sein du support PREPAR AVENIR.

Avoir une garantie à terme, totale ou partielle, et non au jour le jour, permet de rechercher des perspectives de rendement plus attrayantes à long terme.

Pour un meilleur rendement, pourquoi dois-je envisager une durée longue de mon investissement ?

PREPAR AVENIR doit s'envisager dans une perspective de longue durée, pouvant aller jusqu'à 30 ans (cf. schémas en page 4), pour au moins deux raisons :

— la proportion de votre placement dite "Provision de Diversification", qui générera le potentiel de performance de votre investissement, sera d'autant plus importante que l'horizon de placement sera lointain ;

— la valorisation de la proportion de votre investissement, représentative de la garantie de votre capital à terme, dite "Provision Mathématique", s'effectuera en fonction d'un taux d'intérêt d'autant plus élevé que l'échéance de votre placement sera éloignée.

Le support est constitué d'un actif mutualisé dont l'engagement financier est matérialisé par :

- **une Provision de Diversification** moteur de la performance, exprimée en nombre de parts ;
- **une Provision Mathématique** qui est l'expression de la garantie au terme choisi, exprimée en Euro.

Important :

Dans un environnement de taux bas, un potentiel de performance attractif n'est compatible, avec une garantie du capital de 100 %, que sur des horizons d'investissement supérieurs à 15 ans.

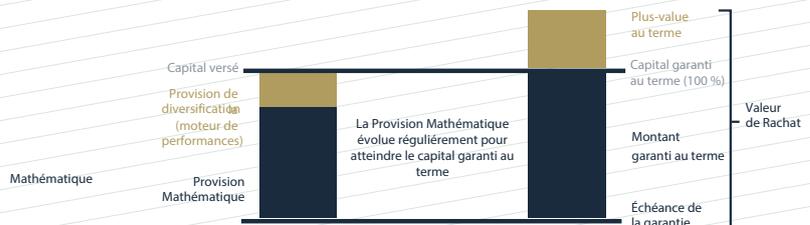
Sur des horizons plus courts, nous vous conseillons vivement d'opter pour une garantie partielle du capital.

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE

Vous choisissez votre niveau de garantie (80 % , 90 % ou 100 %) et votre horizon de placement au terme duquel votre investissement sera partiellement ou totalement garanti.

Avant cette échéance, la valeur de rachat évolue en valeur de marché donc sans minimum garanti, comme une Unité de Compte.

Choix d'une durée d'investissement de 15 ans



- La certitude d'une **garantie à terme ou en cas de décès**.
- Une **évolution de la provision mathématique** en fonction des taux d'intérêt pour atteindre le capital garanti au terme.
- Un **potentiel de performance** corrélé à l'horizon de placement choisi à la souscription.

Choix d'une durée d'investissement de 25 ans



Précisions :

Le montant du capital versé est égal au versement d'adhésion/souscription net de frais sur versements.

Le capital garanti au terme est égal au pourcentage choisi appliqué au capital versé, sous réserve des éventuels désinvestissements (rachats partiels, arbitrages) qui viennent en déduction.

Le potentiel de plus-value au terme, quel que soit l'horizon de placement est indicatif et non garanti.

ADAPTABILITÉ ET SOUPLÉSSE

Quelle est la stratégie financière de PREPAR-VIE pour optimiser la performance de ce support novateur ?

L'assureur PREPAR-VIE mise sur la diversification large de ses investissements, rendue possible par une garantie du capital offerte à l'horizon choisi, à l'inverse du Fonds EURO, contraint par une garantie du capital à tout moment. Dans sa stratégie, PREPAR-VIE privilégie principalement les classes d'actifs de "diversification". Ces classes d'actifs sont en effet plus performantes sur le long terme et présentent également l'intérêt de contribuer davantage au financement des petites et moyennes entreprises françaises.

Ainsi, les principales classes d'actifs privilégiées sont :

- des produits de financements privés (dettes et fonds propres),
- des valeurs immobilières telles que des parts de SCPI ou de SCI sélectionnées qui permettent revalorisation et rendement,
- des valeurs d'infrastructure (financement de grands projets nationaux et internationaux), assurant un couple rendement-risque prometteur dans la durée.

Pour illustration, en 2015, la performance* moyenne de PREPAR AVENIR s'affiche en rythme annuel à 5,15 %** nette, reflétant ainsi l'attendu du portefeuille. Pour autant, la performance individuelle de chaque contrat dépend de l'horizon et du niveau de garantie choisis.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

** Performance nette de frais de gestion. Plus-values soumises aux prélèvements sociaux.

Mon investissement est-il bloqué sur la durée choisie ?

La disponibilité de tout ou partie de vos avoirs est effective à tout moment sans pénalités.

Cependant, la garantie de votre capital (de 80 % à 100 %) n'étant acquise qu'au terme de la durée choisie, le montant de votre épargne en cas de retrait anticipé, sera fonction de la valeur des 2 composantes de votre investissement : la Provision de Diversification et la Provision Mathématique (Cf. schémas), qui ont vocation à fluctuer à la hausse comme à la baisse, en fonction des conditions de marché et des taux d'intérêt.

C'est pourquoi PREPAR AVENIR doit être choisi pour la réalisation de vos projets à long terme, tels que la préparation de la retraite, le financement des études de vos enfants ou petits-enfants, ou de leur installation, afin de préserver dans la durée le potentiel de performance de votre placement.

Pour vos projets à plus brève échéance, votre conseiller vous accompagnera dans le choix d'une allocation financière adaptée à votre besoin et à votre profil d'investisseur.

Une prorogation de la durée de placement initiale

La prorogation de votre investissement sur PREPAR AVENIR sera effectivement possible :

- soit avant la date d'échéance initiale, pour une ou plusieurs années à votre convenance : la garantie totale ou partielle de votre capital choisie initialement sera alors différée d'autant ;
- soit une fois la date d'échéance initiale atteinte. Vous pourrez laisser votre investissement, net de frais de versement, majoré de ses plus-values, se valoriser pour une durée au moins égale à 8 ans.

Sur un plan financier, et comme évoqué précédemment, nous conseillons, dès la souscription, de privilégier un horizon d'investissement adapté à votre objectif long terme, afin d'augmenter le potentiel de performance du support.

PREPAR AVENIR est un support proposé dans le contrat TALENCE EPARGNE VIE. Avant le terme de la garantie, l'épargne investie sur ce support est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers et du taux d'actualisation pour les droits exprimés en Provision Mathématique. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie et est fonction du pourcentage de garantie choisi.

TALENCE GESTION vous accompagne à chaque moment clé de votre vie privée et professionnelle afin de répondre à vos attentes et à vos objectifs.

TALENCE GESTION, SAS au capital social de 450 000 euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 521 659 060 et agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'A.M.F. (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 10000019. Immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 10057627. Siège social 38 avenue Hoche, 75008 PARIS.

PREPAR-VIE, entreprise régie par le Code des Assurances, société anonyme à Directoire et conseil de Surveillance au capital de 72 183 792 euros, 323 087 379 RCS Nanterre - Siège social : Tour Franklin - 101 Quartier Boieldieu - 92800 PUTEAUX